

DEMANDE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT (D.C.A.)

(A compléter et à retourner par mail : assainissement@loirelayonaubance.fr ou par courrier :
Communauté de Communes Loire Layon Aubance 1 rue Adrien Meslier CS 80083 49170 Saint-Georges-sur-Loire)

DECLARANT	
NOM, PRENOMS, OU DENOMINATION	PERSONNE MORALE
TELEPHONE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	MAIL
ADRESSE	COMPLEMENT D'ADRESSE
CODE POSTAL _ _ _ _	COMMUNE
TERRAIN	
ADRESSE	COMPLEMENT D'ADRESSE
CODE POSTAL _ _ _ _	COMMUNE
TRAVAUX	
N° DE PERMIS DE CONSTRUIRE / N° DE LA DECLARATION PREALABLE	
N° DOSSIER CCLA	
ENTREPRISE AYANT REALISE LE BRANCHEMENT <u>SUR LE DOMAINE PUBLIC</u>	
ENTREPRISE AYANT REALISE LE RACCORDEMENT <u>SUR LE DOMAINE PRIVE</u>	
ENGAGEMENT	
<p>Certifie que toutes les installations (eaux vannes et eaux usées) réalisées dans le cadre du présent dossier (habitation neuve ou existante, extension, réhabilitation, construction, ...) sont raccordables au réseau collectif de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et que l'ensemble des travaux est achevé. Le tampon de visite du siphon disconnecteur ou de la boîte de branchement en limite du domaine public est accessible et l'installation est visitable.</p>	<p>SIGNATURE</p> <p>Date de signature _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </p>

A réception de ce document, un rendez-vous vous sera proposé par notre délégataire, pour le contrôle de raccordement pour une visite en votre présence. Ce contrôle est pris en charge financièrement par le service assainissement.

Faute de transmission de ce document dans un délai maximal de 18 mois suivant la date de l'avis sur le calcul du montant de la P.F.A.C., le propriétaire s'exposera à la facturation de cette prestation en cas de constat par le service que les travaux ont bien été réalisés.